

Les médecins des HUG veulent attaquer leur patron en justice

Conflit L'Hôpital ne respecterait pas la Loi fédérale sur le travail. Le directeur dément.

MARC LALIVE D'EPINAY

«Nous n'avons plus rien à perdre.» Excédés par leurs conditions de travail, les médecins des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont décidé de saisir la justice.

Cette décision fait suite aux «violations répétées de la nouvelle loi fédérale sur le travail qui prévoit un maximum de cinquante heures de travail hebdomadaire pour les médecins-

assistants», a expliqué hier un médecin, qui, par crainte de représailles de la direction, préfère rester anonyme. Aux HUG, les praticiens dépassent régulièrement les quatorze heures de travail continu et les six jours consécutifs de travail. «Une limite pourtant fixée par le législateur.»

«Nous aimons notre métier»

Cette décision d'attaquer en justice a été prise par les membres de l'Association des médecins d'institutions du canton (AMIG), à l'unanimité moins une abstention, lors d'une assemblée qui s'est déroulée le 22 juin dernier. Cette association compte près de 1000 membres, dont plus de 800 travaillent aux HUG. «Nous aimons notre métier, mais nous ne sommes plus prêts à le pratiquer dans ces

conditions», explique le médecin de l'AMIG. «Nous ne réclamons rien de plus que l'application de la loi fédérale sur le travail. Ce n'est quand même pas trop demandé, non?»

Cette quasi-déclaration de guerre fait suite à divers mouvements de protestations – dont la fameuse «grève des crayons» en 2004 – qui avaient déjà eu lieu pour réclamer de meilleures conditions de travail. Après avoir demandé «à de nombreuses reprises et sans résultats», d'être associés aux réflexions de la direction sur l'application de cette loi, les médecins des HUG ont donc à nouveau déterré le scalpel. «Alors que la direction a officiellement aboli le travail de plus de quatorze heures d'affilée et de six jours consécutifs – sept jours exceptionnellement – des médecins continuent pourtant à



Grève administrative aux HUG en 2004. Plus de 150 blouses blanches avaient envahi le parvis de l'Hôpital. Les médecins réclamaient une réévaluation de leur fonction. (OLIVIER VOGELSANG/01.07.04)

travailler vingt-six heures en continu et jusqu'à douze jours d'affilée», raconte, excédé, le même praticien.

«Loi difficile à appliquer»

Le directeur des HUG, Bernard Gruson, reste serein. «Nous avons sollicité le Secrétariat

d'Etat à l'économie (seco) pour un avis. Le seco nous l'a assuré, et l'AMIG le sait: la politique des HUG est correcte. Cette loi est difficile à appliquer, mais nous sommes dans les normes», certifie le directeur. «Quand à cette plainte, la justice tranchera. Mais si l'AMIG nous attaque, je

contre-attaque devant les tribunaux pour leur réclamer les 500 000 francs qu'a coûté la grève des crayons de l'année dernière.» C'est la somme qui aurait été nécessaire pour payer les employés engagés spécialement pour s'occuper des factures en retard, selon Bernard Gruson.

PUBLICITÉ

Profitez de l'été pour changer votre quotidien...

Essayez la Tribune de Genève pendant 3 mois et:

- profitez d'une réduction de Fr. 100.–
- gagnez peut-être un bon de Fr. 5'000.– dans un village Club Med.



Découpez et renvoyez ce bon à:
Tribune de Genève, "Eté 2005",
Case postale 5503, 1211 Genève 11,
ou fax: +41 22 322 33 74

Oui, j'essaie la Tribune de Genève pendant 3 mois.

Prix à l'achat au numéro: Fr. 175.–

Ma réduction exceptionnelle: -Fr. 100.–

Prix après réduction: Fr. 75.–

- Je participe au grand concours d'été pour gagner un bon de Fr. 5000.– dans un village Club Med* (jeu sans obligation d'achat).
 Je suis déjà abonné(e) à la Tribune de Genève.

Nom/Prénom _____

Adresse _____

NPA/Localité _____

Tél. _____ Mobile _____

Date de naissance _____ Profession _____

E-mail _____

Date _____ Signature _____

Je réglerai le montant à réception de la facture.

Je souhaite m'acquitter du montant par carte de crédit:

(Important: par sécurité, merci de renvoyer, dans ce cas, votre coupon sous pli affranchi)

Eurocard Visa Amex Diners Club

No [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Echéance [] [] [] []

* A l'exception des villages de Palmiye & Bodrum en Turquie, de Ria Bintanen en Indonésie et d'El Gouna en Egypte. Prix sous forme de bon, applicable uniquement sur la partie séjour du package, valable 1 an, toute l'année sauf semaines de Noël et Nouvel An.

** Pour recevoir la Tribune de Genève chez vous, du lundi au samedi, avec ses suppléments: Zannonces Express, Auto/Immo, Emploi, Tribune Week-end, Tribune des Arts, Tribune du Commerce, Golf et TV Guide.

Les conditions générales d'abonnement font foi. Offre valable jusqu'au 3 septembre 2005, pour les non abonné(e)s résident en Suisse.

Pour toute question sur les abonnements: numéro gratuit 0800 850 150 ou www.tdg.ch.

Cochez ici si vous ne souhaitez pas que votre adresse puisse être utilisée à des fins publicitaires par Edipresse Publications SA ou Club Méditerranée SA.

Règlement: ce tirage au sort est ouvert à tous – une seule carte de participation par personne – toutes les cartes dûment remplies et reçues avant le 3 septembre 2005 seront prises en considération – le tirage au sort aura lieu le 12 septembre 2005 – le gagnant sera averti personnellement par courrier – la valeur du prix ne pourra en aucun cas être convertie en espèces – aucune autre correspondance ne sera échangée au sujet de cette opération – tout recours à la voie juridique est exclu – les collaborateurs de la Tribune de Genève, de toutes les sociétés rattachées à Edipresse Publications SA et du Club Méditerranée SA n'ont pas le droit de participer.

TRIBUNE DE GENÈVE

GREY

(REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES, SVP.)

TC_03_05 PRES